



Echos du Conseil municipal du 5 février 2013

Beaucoup d'interventions et de débat, au cours de ce Conseil municipal principalement consacré au Budget Primitif 2013. C'est la raison pour laquelle ces « échos » sont si longs (6 pages au lieu de 4). Mais il aurait été dommage de tronquer certains débats.

Bonne lecture !

**Vous pouvez retrouver ces
'échos' et les précédents sur mon BLOG :**

Patrick COTREL,
Adjoint au Maire de Sainte-Luce
et Conseiller de Nantes Métropole
<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclarations préalables :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(résumé) Notre Budget Primitif est sérieux, responsable, local, mais intègre les enjeux de l'agglomération et nationaux. L'arrivée de nouveaux lucéens nous amène à investir pour l'avenir, tout en figeant les taux d'imposition.

Suite au Conseil de Nantes Métropole du 25 janvier sur le BP, nous constatons que la dotation de Sainte-Luce augmente de 1,7%, sans compter les dotations pour les voiries (6 M€ pour la durée du mandat). Nous travaillons actuellement sur la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) des années suivantes. Nous ne pouvons pas agir seuls : le monde existe et nous devons être attentifs aux crispations, au repli sur soi, à la peur de l'autre, avec les dangers de populisme. Il faut rassurer, sans nier les problèmes. Nous allons célébrer la mémoire de René et Jean LOSQ et le legs du Conseil National de la Résistance, avec ses acquis sociaux qu'il faut défendre.

Il s'agit de perpétuer le souvenir et d'en tirer une inspiration pour l'avenir, puisque ces personnes ont sacrifié leur liberté et leur vie pour les autres. Enfin, pour les rythmes scolaires à Sainte-Luce, cette réforme est pertinente, mais nous devons trouver tous ensemble, par une large réflexion, les solutions pour son application dans notre commune.

Christelle PIQUIN-ROUESNE : (au nom du groupe Sainte-Luce Toujours) (résumé) *Par rapport à la délibération sur les rythmes scolaires, pourquoi une telle précipitation, alors que le report à la rentrée 2014 serait plus sage ?*

Le mercredi matin est la règle, mais le samedi matin est possible. Avons-nous un projet d'organisation ? Quelles seront les conséquences sur la vie des familles ? Pour les associations ? Pour les transports scolaires ?

Pour les activités pédagogiques nécessaires, quelle organisation avez-vous prévue et à quel coût ? On nous demande d'approuver une modification, sans savoir l'organisation et les coûts que cela suppose. Nous sommes partisans de prendre une année de réflexion.

Claude ROUSSELOT (au nom du groupe

Harmonicité) *Nous ne ferons pas de déclaration préalable, mais nous interviendrons au cours des débats sur les différentes délibérations.*

Anthony DESCLOZIERS : (au nom du groupe Sainte-Luce Avance) (résumé) *Les dotations de l'Etat baissent, comme avec l'ancien gouvernement. Mais cette fois-ci, l'effort est partagé et juste. Il est logique que nous participions à la baisse de la dette. Pour le BP, nous parvenons à un autofinancement de 1,5 M€, ce qui a demandé un grand travail de rigueur. Nos objectifs sont ambitieux pour accompagner les nouveaux arrivants et l'ensemble des lucéens : de gros investissements sont prévus pour entretenir et rénover les équipements municipaux et en construire de nouveaux à l'Est. Et cela soutient l'emploi.*

Pour les rythmes scolaires. La refondation de l'école ne se limite pas à cela. Nous devons lutter pour éviter le décrochage scolaire des 150 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualification. Comme le dit le Ministre, nous devons changer la République par l'école.

Contrairement à ce que dit l'opposition, nous ne sommes pas désespérés. En ce qui concerne la consultation de tous les acteurs, nous réunissons le Comité Consultatif école tous les 2 mois et nous avons eu un échange avec les associations concernées. Mais dans cette concertation, nous voulons faire passer au maximum l'adaptation au rythme de l'enfant au premier plan.

Enfin, pour le mariage pour tous, il faut dénoncer les déclarations de certains députés (dont un député vendéen) qui parlent de « français normal » ou de « société décadente ».

Bernard AUNETTE (résumé) *Il nous semble intéressant de vous donner régulièrement des informations sur les décisions de Nantes Métropole. Aujourd'hui, Patrick Cotrel va donner des nouvelles de la session du 25 janvier.*

Patrick COTREL : Cette session plénière du Conseil de Nantes Métropole a traité du Budget Primitif

2013. Sur le document que vous avez sous les yeux, vous constatez que les recettes de fonctionnement augmentent un peu plus que les dépenses, et que l'épargne nette augmente nettement (de 44 M€ à 52,4M€) entre 2012 et 2013. Cela permet d'augmenter l'investissement de façon importante (de 258 M€ à 274,4 M€), tout en améliorant l'état des finances : la capacité théorique de désendettement diminue de 7 à 5,8 années.

Autre point abordé : la politique des déplacements. Afin de dissuader l'utilisation de la voiture individuelle, les tarifs de stationnement augmentent en moyenne de 5%. Pour les tarifs des transports en commun, la hausse moyenne est de 2,5%. Une nouveauté à souligner : la création à l'automne prochain de **Libertan** : Il s'agit d'une carte individuelle gratuite permettant d'accéder à bord des véhicules. Le calcul des voyages sera fait en fin de mois, avec application du tarif le plus avantageux (tarif du carnet de 10 tickets

dès le premier voyage, plafonnement au tarif de l'abonnement mensuel).

Parallèlement, et afin de ne pas retarder les bus, le ticket individuel 1 heure acheté au conducteur passera à 2€ (1,5€ avec un distributeur et 1,38€ avec Libertan). Nantes Métropole est intervenue auprès du gouvernement pour que la hausse de la TVA ne concerne pas les transports en commun. Si cette hausse était maintenue, elle ne serait répercutée qu'au moment de la hausse annuelle des tarifs (sept. 2014). Quant à la révision des tarifs sociaux, elle consiste à ne plus considérer la situation individuelle, mais la situation de la famille (par le quotient familial) et concerner tous les membres de la famille. Cette réforme, difficile à évaluer, n'est pas abandonnée, mais sera mise en place en 2013.

Enfin, une charte entre Nantes Métropole, les communes et les opérateurs de téléphonie mobile a été approuvée et signée. Nous y reviendrons.

2 – 1 Présentation du Budget Primitif 2013 :

Christophe CLERGEAU (résumé) *Je ne reprendrai pas la présentation du contexte national de ce BP, qui est la même que celle qui a été faite pour le Débat d'Orientations Budgétaires.*

Les dépenses de fonctionnement en 2013 vont augmenter de 3,1% (+368 000€), malgré un effort de gestion des dépenses des services qui diminuent de 1,2% (-27 000€) et moins de subventions versées : - 3,2% (-50 000€, à cause d'une baisse de la subvention à l'Union Carquefou-Ste Luce Basket). Par contre, les charges financières augmentent du fait de l'augmentation de la dette (+11,4% = +46 000€) et les charges de personnel augmentent de 400 000€ (+5,4%) du fait de l'ouverture de nouvelles classes l'an dernier et à la rentrée prochaine et d'erreurs d'enregistrement d'heures de ménage durant l'été 2012. A noter que les frais de personnel par habitant sont dans la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants de l'agglomération.

Les recettes de fonctionnement vont augmenter de 3,9% (+516 000€), c'est-à-dire plus que les dépenses. Les recettes d'impôts vont augmenter de 390 000€ (+5,1%) sans changement des taux d'imposition, mais du fait de l'augmentation de la population. Par contre, les dotations de l'Etat baissent de 43 000€ (-1,9%), celles de Nantes Métropole augmentent de 25 500€ (+1,7%), de la CAF de 115 700€ (+34,5%) et les recettes des services (restauration scolaire, multi accueil, ...) augmentent de 95 000€ (+11,5%).

Tout cela permet de dégager un autofinancement net de 1,536 Millions € (+11%). Or, on estime qu'une épargne nette de 1M€ est nécessaire pour financer un entretien complet des bâtiments communaux (après remboursement du capital de la dette de l'ordre de 0,6 M€). Nous en sommes proches.

En 2013, les investissements vont concerner : le groupe scolaire et le multi accueil de la Minais, la salle de quartier des Islettes (démarrage de ces deux opérations), la réhabilitation de Renée Losq, l'extension des locaux du service éducation-enfance-jeunesse, le sol de la salle Jaffret, la réhabilitation de

l'école primaire de la Reinetière, la réhabilitation de l'accueil périscolaire du centre, la réfection de la toiture de la salle du crédit agricole au Patisseau, la construction d'un préau aux pommes de Pins ; soit un total de 4,5M€. Si on ajoute le report des investissements 2012 non encore réalisés (3,1 M€), on aboutit à un total de 7,6 M€ nécessitant de faire passer l'en-cours de la dette de 8,2 M€ à 13,1M€. Mais comme chaque année, une partie de ces investissements et de ces emprunts seront reportés en 2014.

Patrick COTREL : Je voudrais faire quelques remarques sur la façon dont le contexte national est évoqué dans le document de présentation du budget primitif. Elle nous paraît exagérément optimiste.

Bien sûr, nous savons que le nouveau gouvernement a hérité d'une situation très détériorée. Bien sûr, nous ne pouvons pas augmenter sans cesse les dettes de l'Etat et creuser le déficit budgétaire.

Mais mettre en avant la croissance du PIB, alors que le chômage et la pauvreté sont en train de battre des records, et vanter les mérites du gouvernement qui entame « un programme de réformes ambitieux » et a une « démarche responsable » nous semble un peu imprudent.

Car il était annoncé une répartition de l'effort en demandant plus aux plus aisés et un rééquilibrage entre la fiscalité des individus et celle des entreprises. Puis, dans le courant de l'été, on a assisté à un pas en arrière : crédit d'impôt pour les entreprises petites et moyennes sans condition, compensée par une hausse de la TVA (pourtant décriée quand le précédent gouvernement l'annonçait). Quant à la fiscalité écologique, on ne la voit pas venir, alors qu'appliquée rapidement, elle aurait eu la double vertu de renflouer les caisses de l'Etat et de promouvoir des pratiques vertueuses et créatrices d'emplois.

Enfin, concernant la « participation des collectivités locales à l'effort de redressement », disons-le clairement : on ne leur a pas trop demandé leur avis ! Et comme les dotations de l'Etat vont diminuer encore plus nettement dans les deux prochaines années, on

peut craindre que cela ait des conséquences sur les investissements et/ou les services à la population. Nous souhaitons tous que la politique économique et sociale du gouvernement parvienne à améliorer la situation des françaises et des français. Mais faisons attention à ce que le remède n'aboutisse pas à la mort d'un patient en bonne santé.

C'est pour toutes ces raisons que nous pensons qu'un peu de modestie et de prudence correspondrait mieux à la période que nous vivons.

Brigitte BICHE (résumé) Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de pérenniser, au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS), le



poste d'agent d'accueil qui avait été pourvu sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

En conséquence, l'accueil du public est maintenant assuré à tour de rôle par chacune des personnes de l'équipe des salariées, quelle que soit sa fonction.

Nous savons que l'ensemble des élu.e.s de cette majorité le déplore. En effet, la volonté de l'équipe municipale depuis 2007 a toujours été de faire comprendre à tous les Lucéens et Lucéennes que ce service public est à la disposition de tout le monde, sans exclusive et sans discrimination.

Pour faire face à cette situation, le service a été contraint de trouver des solutions et s'est résolu à fermer l'accueil du public deux demi-journées par semaine, pour permettre aux professionnelles d'accomplir toutes leurs autres tâches. Cette disposition est paradoxale au moment où les demandes de la population lucéenne, ancienne ou nouvelle, augmentent.

En tant qu'élu.e.s, nous ne pouvons que regretter cette diminution de l'offre de service public.

Nous souhaitons attirer l'attention sur l'importance de cette fonction d'accueil.

(...)

Dans une Maison des Solidarités, ce travail d'accueil social tout public correspond à une fonction particulièrement importante et spécifique qui demande des compétences solides. En effet, il s'agit d'établir un premier diagnostic de la situation sociale vécue par la personne qui se présente ; cela suppose :

- tout d'abord de bien accueillir la personne qui se présente afin de la rassurer, voire de la déculpabiliser,
- de comprendre très rapidement l'objet et la nature de la demande,
- d'évaluer le besoin et l'urgence (ou non) de sa satisfaction,
- de connaître les possibilités de réponses qui peuvent être apportées,
- de mesurer l'enjeu, pour la personne qui vient ou qui téléphone, de la réponse ou de la proposition qui lui sera faite dans l'immédiat.

Ce travail est déterminant pour la suite de ce qui se passera pour la personne concernée. Si cette personne a trouvé porte close alors qu'elle était en détresse, si sa situation a été mal diagnostiquée, si l'évaluation de son besoin est fautive, si la réponse proposée n'a pas été pertinente, comment réagira-t-elle ? Reviendra-t-elle le lendemain ?

Mais le saurons-nous ?

Nous avons décidé de faire une évaluation dans trois mois de cette situation, mais sur quelles informations pourrions-nous nous appuyer ?

Ce sont toutes ces questions qui nous préoccupent.

En tant qu'élues, engagées dans cette majorité de gauche, nous avons souhaité apporter ici ces réflexions pour que cette fonction d'accueil social tout public à la Maison des Solidarités puisse être bientôt reconnue et qu'un poste soit ouvert de façon pérenne, à un.e salarié.e déjà formé.e ou qui se formera à ce difficile et nécessaire travail.

Jacques GAUDICHEAU : (résumé) *Dans votre discours, le désengagement de l'Etat est devenu participation (volontaire) au redressement financier de l'Etat !*

Il a été beaucoup reproché à l'ancienne municipalité d'avoir endetté la commune. Mais pour faire des réalisations, on est obligé de recourir à l'emprunt, peut-être vous en rendez-vous compte aujourd'hui.

Concernant le CCAS, nous voyons qu'une très forte subvention est attribuée par le CCAS à Soleil Rom. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Christophe CLERGEAU (résumé) *Des populations en grande détresse arrivent, et nous avons fait le choix d'apporter notre contribution à leur accueil. Cela a été vrai pour les demandeurs d'asile au Nord de la commune. C'est vrai aussi pour les 10 familles Rom que nous accueillons rue de la Loire. Ce choix, qui est à l'honneur de la commune, implique d'apporter aide et soutien, comme nous le faisons pour tous les autres Lucéens.*

Brigitte BICHE (résumé) *Cette subvention à Soleil Rom revient moins cher que d'embaucher un personnel spécialisé au CCAS (il y a beaucoup de travail bénévole). Il y a une convention pour le prêt du terrain et une convention entre le CCAS et Soleil Rom pour l'intervention sociale. Ces conventions vont arriver à échéance et leur renouvellement est à l'étude. Mais cette action porte ses fruits, puisque les jours travaillés approchent l'équivalent d'un temps par ménage, puisque tous les enfants sont régulièrement scolarisés et que les questions de santé sont de mieux en mieux pris en charge par eux-mêmes. Enfin, l'habitat en mobil home est correct (rien à voir avec des caravanes vétustes) et prépare à un habitat en logement ordinaire. Car le terrain du 86 rue de la Loire n'a pas vocation à devenir pérenne : au fur et à mesure de leur intégration, les familles ne seront pas remplacées.*

Jacques CORDON (résumé) *L'ancienne majorité n'a rien fait, selon vous. Mais elle a initié la Minais et les Islettes qui produisent aujourd'hui des recettes complémentaires.*

Patrick COTREL : Comme cela a été montré, ces deux programmes immobiliers ont également induit des dépenses supplémentaires, mais pas tous les effets attendus du côté des recettes ; d'où la nécessité de faire très attention au budget. Concernant la dette, il

est sûr qu'il faut avoir recours à l'emprunt si on veut réaliser des équipements importants. Mais il faut savoir maintenir un équilibre avec l'autofinancement pour pouvoir faire face aux remboursements. Et l'ancienne majorité n'a pas su maintenir cet équilibre : en 2002, l'autofinancement ne permettait pas de rembourser l'annuité de la dette. La cote d'alerte était dépassée, ce qui a motivé une intervention de la Préfecture.

Christophe CLERGEAU (résumé) *C'est vrai, et la capacité théorique de désendettement est montée jusqu'à 22 ans en 2001 !*

J'ai bien entendu ce que plusieurs d'entre vous ont dit. Il n'y a pas de miracle : les efforts sont nécessaires pour redresser le pays. Mais les prélèvements sont plus équilibrés entre plus aisés et plus pauvres. Et même s'il y a un crédit d'impôt, il y avait eu un alourdissement des impôts sur les grosses entreprises. Par rapport à la situation lucéenne, nous n'avons aucun risque pour 2013, car nos prévisions sont très

prudentes. Mais pour la suite, d'autres événements vont intervenir, comme la nouvelle vague de décentralisation. Les prévisions sont plus difficiles. Il faut également souligner que le transfert de la taxe professionnelle à Nantes Métropole a eu pour conséquence de figer les situations acquises (les communes les plus gagnantes le sont toujours). Il faudra sans doute revoir cette répartition en fonction des efforts faits pour l'accueil des nouvelles populations et pour les logements sociaux, par exemple.

Enfin, à propos du CCAS, nous allons devoir réfléchir sur l'ensemble des services de la ville, en fonction de l'accroissement de la population. Cette revisite des politiques publiques, à faire dès le premier semestre 2014, induira peut-être des ré-équilibrages.

Budget voté à l'unanimité moins les 4 votes contre de l'opposition.

2 - 3 et 2 - 4 Subventions événements culturels et CCAS :

Le Budget annexe événements culturels est voté et une subvention d'équilibre de la municipalité, pour un montant de 354 590€ est décidée à l'unanimité moins

les 4 voix contre de l'opposition.

Par contre, la subvention d'équilibre de 327 615€ pour le CCAS est votée à l'unanimité.

2 - 5 et 6 Subvention aux associations :

Globalement, il y a une stabilité globale des subventions aux associations. Seules quelques petites augmentations ont été accordées à des associations nouvelles qui voient une augmentation du nombre de leurs adhérents. Voté à l'unanimité.

2 - 8 à 2.-8 Demandes de Subvention :

Des demandes de subventions vont être faites après de l'Etat pour la réhabilitation de l'école élémentaire Reinetière (coût prévu = 146 400€) et l'extension du service jeunesse (367 900€) ; auprès du Conseil Général pour la construction du groupe scolaire de la Minais (10,371 M€) ; auprès de la CAF pour les travaux au multi-accueil (7 300€). Approuvé à l'unanimité.

2 - 15 Réforme des rythmes scolaires :

Anthony DESCLOZIERS : (résumé) *Depuis 2008, les enfants français ont des journées plus longues que dans les autres pays. D'où la décision gouvernementale de revenir à 4,5 jours d'école dans la semaine. Normalement, cette réforme s'applique dès la rentrée 2013 et concerne le mercredi matin. Mais il reste possible de demander une dérogation pour le samedi matin et pour appliquer cette réforme à la rentrée 2014.*

Sachant que cette réforme comprend la suppression de l'aide individuelle qui avait donné lieu à un système d'horaires décalés le midi, une réorganisation en septembre 2013 est obligatoire. Dans ces conditions, tous les acteurs se sont prononcés pour ne faire qu'une seule réorganisation en septembre 2013.

Quant à savoir s'il faut choisir le mercredi ou demander une dérogation pour le samedi matin, la municipalité a entamé une large consultation de la communauté éducative et des associations déjà concernées par le Projet Educatif Local.

De plus, si nous appliquons cette réforme dès 2013, nous pourrions prétendre à une aide (unique) de l'Etat de 50€ par élève.

Jacques GAUDUCHEAU : *Nous ne sommes pas forcément opposés à cette réforme. Mais le projet d'organisation n'est pas encore établi, et vous nous demandez de trancher dès maintenant. De plus, il est dommage de ne modifier que la semaine scolaire et de*

ne pas toucher à la durée de l'année scolaire qui est souvent plus longue dans les autres pays. Dans ces conditions, nous nous abstenons.

Marie-Thé RABIN : *Des décisions importantes ont été prises en faveur de l'école. Bien sûr, on ne peut qu'approuver les perspectives de création de postes, de scolarisation précoce, de formation des enseignants et de changement des rythmes scolaires. Nous regrettons cependant que le décret sur les rythmes ne sorte que maintenant car la communauté éducative va devoir mettre en place une réforme à toute vitesse, ce qui ne sera pas sans poser de problèmes, notamment aux associations, aux clubs sportifs et aux accueils de loisirs.*

Nous pouvons aussi craindre que cette réforme crée encore plus d'inégalités entre les territoires, même si une aide doit être accordée aux communes les plus pauvres. Enfin, nous nous demandons pourquoi cette réforme ne s'adresse qu'aux écoles publiques.

Mais cette réforme des rythmes qui doit favoriser un meilleur environnement de travail pour les élèves ne résoudra pas le problème de l'échec scolaire. L'échec scolaire n'est pas le fait d'élèves fatigués par les rythmes, mais de jeunes qu'on n'arrive pas à faire entrer dans les apprentissages.

Or le système scolaire rejette chaque année 100 à 150 000 élèves sans qualification.

Refonder l'école c'est avant tout s'attaquer à ce problème. Or le projet du gouvernement apparaît davantage comme un aménagement de l'existant que comme une réelle « refondation » de l'école.

Ce projet n'envisage pas de rupture avec l'école actuelle qui est sélective, inégalitaire et peu respectueuse de la diversité des rythmes et des modalités d'apprentissages des enfants.

Il ne remet pas en cause le socle commun, vecteur d'une école à plusieurs vitesses, il ne parle pas des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et ne dit rien sur la laïcité.

Refonder l'école c'est avant tout affirmer la capacité de tous les élèves à apprendre et à réussir.

L'échec scolaire n'est pas une fatalité, car les différences entre élèves ne sont pas naturelles mais socialement construites. L'école doit se donner tous les moyens nécessaires pour prendre en charge les apprentissages nécessaires à la réussite de tous. Elle doit en finir avec la délégation aux familles, aux collectivités et aux cours privés.

Refonder l'école c'est aussi défendre une école gratuite, une école de la mixité sociale et de la laïcité. Une telle refondation demande du temps, de la concertation et des moyens importants.

Nous attendons de ce projet une réelle transformation de l'école. Nous n'avons malheureusement qu'un aménagement de l'existant.

Christophe CLERGEAU (résumé) *C'est vrai que ce décret est arrivé tard. C'est vrai aussi que cette question des rythmes hebdomadaires ne suffit pas, à elle seule, à faire une refondation de l'école. Mais les autres réformes importantes sont déjà annoncées, en particulier pour lutter contre l'échec scolaire. Mais la trajectoire est bonne : elle va dans le bon sens.*

Comme expliqué par Anthony, une réorganisation des horaires dès 2013 est obligatoire à Sainte-Luce du fait de la suppression de l'aide individuelle. Autant ne pas recommencer en 2014.

Mais une question reste : avons-nous la capacité de réussir cette réorganisation ?

Avec l'expérience de coopération à travers le PEL de tous les acteurs qui interviennent dans l'éducation des enfants, je suis sûr que nous trouverons les bonnes solutions.

Marc DAVID (résumé) *L'erreur a été faite en 2008, avec cette semaine scolaire réduite à 4 pour. Il faut mener la réflexion avec pour priorité l'intérêt de l'enfant.*

Claude ROUSSELOT : (résumé) *Je regrette que cette réforme ne s'applique pas à l'école privée, si on pense qu'elle est positive pour les enfants.*

Unanimité moins 4 abstentions.

5 – 1 Acquisition terrain pour le Centre Technique Communal :

Maryvonne SARRAZIN (résumé) *La poursuite de la ZAC de la Minais doit se poursuivre par le Sud. Or, nous y avons le Centre Technique municipal qui n'est pas en bon état. Nous allons donc acheter un terrain de la SOAF qui est à proximité. La parcelle concernée a une superficie de 14 059 m² à un prix de 120 000€.*

Jacques GAUDUCHEAU : *il semblerait que ce*

terrain soit pollué. Qui va payer la dépollution ?

Bernard AUNETTE : *Seule une très petite partie du terrain est polluée au pyralène, du fait de l'ancienne présence d'un transfo électrique. Mais aucune construction n'est prévue à cet endroit. Par contre, les frais de dépollution seront à la charge de la commune.*

5 – 2 Bords de Loire :

Gérard AUMON (résumé) *indique la fusion entre deux syndicats regroupant les communes riveraines de la Loire. Sainte-Luce ne sera pas adhérente directe du nouveau syndicat, puisque c'est Nantes Métropole qui y participe au nom de toutes les communes de l'agglomération.*

Gérard en profite pour informer qu'un travail est en cours avec le CORELA pour faire l'inventaire de la flore et la faune sur les prairies des bords de Loire (y compris l'île Clémentine), afin de réaliser un état zéro et de définir un plan de gestion qui sera concerté avec les propriétaires et les associations.

6 – 1 Antennes de téléphonie mobile : charte métropolitaine

Patrick COTREL (résumé) Nous avons été confrontés au problème d'installation d'une antenne Orange à la Marchinchère, et beaucoup de communes sont dans la même situation. Nous avons été plusieurs élus à demander une coordination à l'échelle de l'agglomération. Nantes métropole a donc constitué un jury citoyen composé de citoyens volontaires, d'associations, des opérateurs de téléphonie mobile et l'Etat. Au bout de plusieurs séances de travail, de jury a fait des propositions qui ont été reprises, en grande partie, dans la charte approuvée par le Conseil communautaire et signée par les 23 Maires et les 4 opérateurs.

Nantes Métropole organise un guichet unique qui recevra toutes les demandes de nouvel émetteur et toute demande de mesures des rayonnements. Ce guichet, chapeauté par une Commission Consultative Intercommunale, sera en capacité d'apporter un appui technique aux communes et chaque demande sera

instruite avant transmission au Conseil de concertation communale et décision du Maire.

Soulignons que les opérateurs vont financer une centaine de mesures par an dans des lieux fixés par nous. Car, même si la charte ne comporte aucun niveau de rayonnement précis, il est important de savoir quelle est la situation réelle, qui peut être très différente d'une ville à l'autre. Concernant ces chiffres limites, ils sont de la compétence de l'Etat. Et la législation actuelle est peu protectrice : les associations et l'Europe réclament une valeur moyenne de 0,6 volt par mètre, tandis que la réglementation française est à 42 volts par mètre ! Il est très dommage que le projet de loi présenté au parlement ait été renvoyée en commission (qui l'avait déjà grandement édulcoré).

Michel CHUPIN (résumé) *Concernant les niveaux de rayonnement, c'est vrai que la charte ne les chiffre pas. Mais il parle de « zone atypique » qui commence à 5 ou 6 volts par mètre. Dans la réalité, certains endroits*

de Nantes sont à 9 v par m. A sainte Luce, les zones scolaires sont à un niveau très faible. Le maximum est atteint à 100 mètres du CIFAM (1,75 v p m) et dans le bas de la rue de la Loire (1 v p m). Moi aussi je regrette que le projet de loi ait été renvoyé.

Il faudra aussi faire de l'information sur les téléphones dont les rayonnements peuvent varier de 1 à 10 et atteindre 80 à 100 v p m à l'oreille. L'utilisation de ces téléphones par les adolescents est inquiétante. On peut aussi informer sur les fours micro-ondes et la WiFi.

Jacques GAUDICHEAU (résumé) Cette charte comporte peu d'engagements pour les opérateurs : pas de chiffrage et tous les engagements semblent subordonnés à la qualité du service (de réception des utilisateurs).

Christophe CLERGEAU (résumé) Cette charte ne résout pas tous les problèmes, mais elle instaure un lieu qui organise la transparence et le dialogue, en vue de trouver des compromis acceptables.

Patrick COTREL (résumé) Si la charte avait comporté des limites chiffrées trop précises, les opérateurs n'auraient pas signé. Cela représente quand même un progrès pour la transparence : plutôt que de se battre sur des principes, nous pourrions savoir la réalité des rayonnements. On peut, par exemple, imaginer des mesures avant et après l'installation ou la modification d'un émetteur. Si une telle charte avait existé, le conflit de la Marchinchère aurait été très différent. Un représentant de l'opposition sera invité à participer au Conseil de concertation communal.

11 – 1 Ressources Humaines :

Claude ROUSSELOT (résumé) En application de la loi relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels, trois agents ayant plus de 3 ans de contrat voient leur CDD transformé en CDI.